

Commune de POULIGNEY-LUSANS

L'an deux mil QUATORZE, le 22 mai, à 20h30, le Conseil municipal de la commune de Pouligney-Lusans s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 14 mai 2014, sous la présidence de M. HERANNEY François, Maire, pour une session ordinaire.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame ALBANESI Hélène a accepté les fonctions de secrétaire de séance.

Présents : Mesdames Hélène ALBANESI, Sonia BORNE, Marie MORVAN, Patricia SIKORA ; Messieurs Benjamin BARBIER, Philippe BONNOT, Jean-Marie BRAHIER, Yannick DEBOUCHE, Didier EPAILLY, Thierry HENRY, François HERANNEY, Alain MAZOYER, Claude MESNIER, Christian VAUTHEROT.

Excusée : Madame Nathalie BARDAUX

Ordre du jour :

- ◆ Fauchage pour autre commune : prix de l'heure facturée
- ◆ Rue du Puy et chemin de Verdi : choix de l'entreprise pour réfection chaussée (retouches & accotements)
- ◆ Renouvellement conduite eau rue du Pré Vignot : choix de l'entreprise
- ◆ Portail d'entrée de l'école : choix de l'entreprise
- ◆ Toiture bâtiment salle du conseil/bibliothèque : choix de l'entreprise
- ◆ Prix de la restauration scolaire
- ◆ Questions diverses
 - Régime indemnitaire
 - Fête de l'ELAN
 - Elections européennes
 - Courriers d'administrés
 - Visite station d'épuration
 - Date prochaine réunion de conseil
 - Parc éolien – informations
 - Rythmes scolaires
 - Travaux Lusans
 - Tracteur communal

Les membres présents du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 26 avril 2014.

2014-53 : Fauchage pour autre commune : prix de l'heure facturée

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que ponctuellement l'agent communal peut être amené à faucher les talus pour des communes voisines de la nôtre.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal fixent, à l'unanimité, le prix de l'heure à facturer à 65 euros.

Une question est soulevée par un conseiller : Est-ce que la commune est couverte par l'assurance pour un accident de travail en dehors des limites communales ?

Monsieur Le Maire se renseigne auprès de GROUPAMA et apportera la réponse lors de la prochaine séance.

2014-54 : Rue du Puy et chemin de Verdi : choix de l'entreprise pour réfection chaussée (retouches & accotements)

Monsieur le Maire expose que des travaux de réfection de la voirie (retouches) **rue du Puy** sont prévus au budget 2014. Pour ces travaux, trois entreprises ont été consultées.

Les résultats sont présentés au conseil municipal :

Entreprises	Montant HT	Montant TTC
DEMOULIN TP	2 481.10	2 977.32
COLAS	3 519.70	4 223.64
TP BONNEFOY	4 730.00	5 676.00

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de choisir :

- l'entreprise DEMOULIN TP pour les travaux de réfection de voirie (retouches) rue du Puy pour un montant HT de 2 481.10 € soit TTC 2 977.32 €

Le conseil municipal donne pouvoir au maire pour signer tous documents nécessaires à ces projets.

Monsieur le Maire expose que des travaux de réfection de la voirie (accotements) **chemin de Verdi (Lusans)** sont prévus au budget 2014. Pour ces travaux, quatre entreprises ont été consultées.

Les résultats sont présentés au conseil municipal :

Entreprises	Montant HT	Montant TTC
DEMOULIN TP enduit bicouche	6 536.00	7 843.20
DEMOULIN TP enduit bicouche + enduit monocouche pleine largeur	7 740.00	9 288.00
COLAS	10 148.00	12 177.60
TP BONNEFOY	10 080.00	12 096.00

Monsieur le Maire précise que dans un premier temps, il était prévu la réfection de l'accotement devenu dangereux. En accord avec les entreprises, la solution retenue a été de réaliser un enduit sur toute la largeur de la voirie.

Ces travaux de réfection de voirie sont donc susceptibles d'être subventionnés.

Vu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le programme de travaux suivant : TRAVAUX SUR LE RESEAU CHEMIN DE VERDI dont le coût prévisionnel s'élève à 7.740 € TTC
- de solliciter une aide financière auprès des services de l'Etat au titre de la DETR,
- de demander l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention
- de retenir l'entreprise DEMOULIN TP, mais de lui demander de ne réaliser les travaux qu'après l'autorisation de l'Etat pour le commencement de ces travaux
- d'autoriser le maire à signer tous documents nécessaires à ce projet (marchés publics, conventions, autorisations d'urbanisme ...)
- de financer ce projet et d'accepter de prendre en charge le financement de la part résiduelle, sur fonds libres
- de s'engager à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2014.

2014-55 : Renouvellement conduite eau rue du Pré Vignot : choix de l'entreprise

Monsieur le Maire rappelle que des travaux de renouvellement de la conduite d'eau rue du Pré Vignot sont prévus au budget 2014. Pour ces travaux, cinq entreprises ont été consultées.

Les résultats sont présentés au conseil municipal :

ENTREPRISES	Montant HT	Montant TTC
ROULANS TP	33 134.40	39 761.28
URLACHER	27 215.40	32 658.48
DEMOULIN TP	38 158.00	45 789.60
CLIMENT	43 929.00	51 714.80
SBM	Pas d'offre	

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de choisir :

- l'entreprise URLACHER pour les travaux de renouvellement de conduite d'eau rue du Pré Vignot pour un montant HT de 27 215.40 € soit TTC 32 658.48 €

Le conseil municipal donne pouvoir au maire signer tous documents nécessaires à ce projet.

2014-56 : Portail d'entrée de l'école : choix de l'entreprise

Monsieur le Maire explique que depuis les travaux de sécurisation devant l'école, les camions qui doivent effectuer des livraisons à l'école ont des difficultés pour entrer et sortir dans l'enceinte de l'école. Le portail n'a pas été changé depuis 1980, date de la construction de l'école et doit donc être remplacé.

Ces travaux sont prévus au budget 2014. Pour ces travaux, trois entreprises ont été consultées.

Les résultats sont présentés au conseil municipal :

ENTREPRISES	Montant HT	Montant TTC
ARTISAN DU FER	2 275.00	2 730.00
MAX BAUD	2 612.00	3 134.40
PRETOT	2 502.50	3 003.00

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de choisir :

- l'entreprise ARTISAN DU FER pour les travaux de renouvellement du portail d'entrée de l'école pour un montant HT de 2 275.00 € soit TTC 2 730.00 €

Le conseil municipal donne pouvoir au maire signer tous documents nécessaires à ce projet.

Toiture bâtiment salle du conseil/bibliothèque : choix de l'entreprise

Monsieur le Maire rappelle que des travaux de réfection de la toiture du bâtiment communal salle du conseil/bibliothèque Grande Rue sont prévus au budget 2014. Pour ces travaux, trois entreprises ont été consultées.

Les résultats sont présentés au conseil municipal :

ENTREPRISES	Montant HT	Montant TTC
LAURE COUVERTURE	27 517.75	30 389.53
EMONIN	20 384.00	24 460.80
GAUROIS Fabien	22 463.60	26 956.32

L'entreprise EMONIN ne propose pas d'échafaudage, ce qui est illégal au niveau de la sécurité. Les trois entreprises proposent des prestations différentes, et les offres ne peuvent être comparées. Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de reporter la décision à la séance de juin. Un cahier des charges sera proposé aux trois entreprises pour demande d'une nouvelle offre de prix conforme aux prestations souhaitées.

2014-57 : Prix de la restauration scolaire

Considérant le décret 2006-753 du 29 juin 2006 relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public, et après avoir délibéré le 30 avril 2013 sur les tarifs de l'heure d'accueil et de la restauration scolaire du midi, fixés en fonction du quotient familial,

Monsieur le maire présente au conseil municipal prix de revient : base 2013 de l'association Les Francas :

Prix de revient du repas :	11.01 euros
Prestation des familles :	5.90 euros
Prestation de service ordinaire CAF :	0.87 euros
Produits de gestion courante :	0.13 euros
Reste à la charge de la commune :	4.11 euros

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les chiffres tels qu'exposés.

QUESTIONS DIVERSES

- Régime indemnitaire à agent non titulaire

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 11 octobre 2010 qui permet de verser un régime indemnitaire au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux. Il propose au conseil municipal de verser un régime indemnitaire à l'agent non titulaire qui complète l'emploi d'adjoint administratif titulaire à temps partiel au secrétariat. En effet, l'agent concerné, au moment de son embauche en tant que contractuel ne s'était pas vu attribuer de régime indemnitaire. Ceci permettrait de régulariser la situation puisque tous les autres agents de la commune perçoivent un régime indemnitaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de verser un régime indemnitaire dans la limite de 62€ par mois à l'agent non titulaire qui complète l'emploi d'adjoint administratif à temps partiel au secrétariat.

- **Fête de l'Elan**

Peu d'inscrits pour le moment à la fête de l'Elan du 31 mai 2014.

Compte tenu des engagements pris vis-à-vis de l'animateur, de la vaisselle louée, etc. il n'est pas envisageable d'annuler la fête.

Un jeu récréatif est prévu l'après-midi pour les enfants. Des informations seront distribuées à l'école.

- **Elections européennes**

Le maire informe le conseil municipal des horaires du scrutin et organise la tenue des bureaux de vote.

- **Courriers d'administrés**

Deux courriers ont été lus à l'ensemble du conseil municipal.

- Des administrés du chemin du Mont d'Or à Lusans souhaitent informer les élus sur un problème de sécurité. Des jeunes dévalent régulièrement avec des skates ou à vélo le chemin du Mont d'Or à toute vitesse et pourraient être en danger si un véhicule se présentait au même moment. Madame le Maire délégué a rencontré l'ensemble des personnes concernées. Une réponse sera adressée.
- Un administré de la commune alerte le maire délégué de Lusans ainsi que le maire au sujet de chiens appartenant à un administré habitant chemin des Essarts à Lusans. Ces chiens ont déjà mordu à deux reprises des adultes. Ils empêchent toute personne désirant se promener de passer au chemin des Essarts. Le propriétaire ne veut rien entendre.

Un courrier sera adressé très rapidement à l'intéressé pour lui rappeler ses obligations et la procédure à suivre en cas de morsure. Copie de la lettre sera adressée à la gendarmerie.

- **Visite station d'épuration**

Monsieur Le Maire rappelle qu'une visite d'une station d'épuration, dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de Pouligny-Lusans, est organisée le 24 mai 2014.

Un rendez-vous est fixé à 9h00 sur la place de la Fontaine à Pouligny pour organiser le co-voiturage.

Les conseillers rappellent qu'ils souhaitent visiter plusieurs sites de différents types avant de prendre une décision.

- **Prochaine réunion du conseil**

La prochaine réunion de conseil est fixée au jeudi 19 juin 2014 à 20h30.

- **Parc éolien – informations**

Le projet de 14 éoliennes au Mont Bichoux (commune de Villers Grelot) est toujours en cours d'instruction.

La commune de Pouligny-Lusans est concernée par ce projet et consultée pour le trajet des engins qui achemineront le matériel.

L'entreprise OPALE souhaite aussi réaliser une aire de stationnement temporaire. Le lieu n'est pas encore défini : Pouligny-Lusans ou La Tour de Scay.

- **Rythmes scolaires**

Monsieur Alain MAZOYER présente aux conseillers municipaux le dépouillement de l'enquête concernant la première année de la réforme des nouveaux rythmes scolaires.

Les informations données par la municipalité en juin et septembre sont suffisamment complètes.

Le groupe de pilotage s'est réuni le 20 mai 2014 pour examiner les résultats de l'enquête donnée aux parents, aux enfants et à l'équipe pédagogique élargie.

Plus de 80% de réponses obtenues de la part des parents.
 75% d'entre eux sont satisfaits de l'allongement de la pause méridienne.
 Les enfants et les parents sont globalement satisfaits des activités. Elles sont perçues comme intéressantes et aucune activité n'est rejetée en bloc.
 Pour les maternelles, les enfants ont participé avec plaisir aux activités.
 Pour les élèves de l'élémentaire, l'activité « Brico-récup » a été la plus différemment appréciée.
 Quelques remarques positives et bienveillantes sur la mise en place des activités ont été exprimées par les parents. Toutefois certains parents restent opposés à la réforme.
 Pour conclure : la mise en place de la réforme des nouveaux rythmes scolaires semble aujourd'hui sereinement installée. Le comité de pilotage (parents/enseignants/animateurs) a permis à chacun de s'exprimer et d'être satisfait du travail accompli.

- **Travaux Lusans**

Des travaux restent inachevés à Lusans :

- Chemin du Mont d'Or, à droite : finir les accotements.
- Chemin du Mont d'Or : peinture des lampadaires dégradés.
- Des croix ont été enlevées dans le village.
- Containers à verres et à vêtements : pas très esthétiques. Peut-être à déplacer pour être déposés à un endroit moins exposé.

- **Tracteur commune**

Des administrés s'interrogent de voir un bénévole, qui travaille régulièrement pour la commune, conduire le tracteur communal. Ils voudraient savoir si la personne concernée a le permis pour conduire ce type de véhicule.

Monsieur Le Maire rencontrera la personne concernée.

La séance est levée à 23h30

RÉCAPITULATIF :

Délibérations :

2014-53 : Fauchage pour autre commune : prix de l'heure facturée

2014-54 : Rue du Puy et chemin de Verdi : choix de l'entreprise pour réfection chaussée (retouches & accotements)

2014-55 : Renouvellement conduite eau rue du Pré Vignot : choix de l'entreprise

2014-56 : Portail d'entrée de l'école : choix de l'entreprise

2014-57 : Prix de la restauration scolaire

Sujets abordés :

Ga : Régime indemnitaire à agent non titulaire

Gb : Toiture bâtiment salle du conseil/bibliothèque : choix de l'entreprise

Gc : Fête de l'Elan

Gd : Elections européennes
Ge : Courriers administrés
Gf : Visite station d'épuration
Gg : Prochaine réunion du conseil
Gh : Parc éolien – informations
Gi : Rythmes scolaires
Gj : Travaux Lusans
Gk : Tracteur commune